

SECURITY
COUNCILCONSEIL
DE SECURITES/266
7 February 1947
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

CABLOGRAMME, EN DATE DU 6 FEVRIER 1947, ENVOYE AU SECRETAIRE
GENERAL PAR LE SECRETAIRE DE LA COMMISSION D'ENQUETE SUR LES
INCIDENTS DE LA FRONTIERE GRECQUE.

Au cours de sa onzième séance, la Commission d'enquête m'a chargé d'en référer de ce qui suit au Conseil de sécurité :

La Commission d'enquête sur les incidents de la frontière grecque a reçu un certain nombre de pétitions concernant quatorze personnes condamnées à mort par les tribunaux militaires grecs, et demandant une intervention en faveur de la suspension de l'exécution des peines capitales prononcées par le tribunal militaire. Avec l'approbation de la Commission, des contacts officieux ont été établis avec le gouvernement grec, en vue de l'ajournement de ces exécutions. En présentant cette requête officieuse au gouvernement grec, la Commission a agi conformément à la demande qu'a faite le Secrétaire général aux gouvernements intéressés de faciliter les travaux de la Commission en créant une atmosphère favorable à l'accomplissement de sa tâche. Conformément aux renseignements de la Commission, le Gouvernement grec, tenant compte de cette requête, a ajourné l'exécution de cinq condamnés, et accordé à six autres condamnés un délai de 48 heures expirant le 7 février à minuit; trois autres condamnés ont été exécutés. La Commission demande que le Conseil de sécurité s'occupe immédiatement de cette affaire et qu'il lui fasse savoir si les démarches entreprises par elle auprès du gouvernement grec, pour demander à ce dernier d'ajourner les exécutions décidées pour délits politiques, rentrent dans le cadre du mandat formulé dans la résolution que le Conseil de sécurité a adoptée le 19 décembre 1946, et qui, notamment, autorise la Commission à faire appel à tous nationaux susceptibles de lui fournir des

renseignements relatifs à son enquête. La Commission informe le gouvernement grec qu'elle en a référé au Conseil de sécurité pour que celui-ci lui donne des instructions sur les mesures et la procédure qui ont été adoptées jusqu'ici.

Roacher Lund,
Secrétaire de la Commission
d'enquête sur les incidents
de la frontière grecque.
